

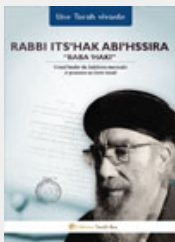


Traité Troumot

Michna 6 - Chapitre 9

הטבל, גידוליו מותרין בדבר שזרעו כולה; אבל בדבר שאין זרעו כולה, גידולי גידולין אסורין. ואיזה הוא דבר שאין זרעו כולה, כגון הלוף והשום והבצלים; רבי יהודה אומר, השום כשעורים.

Les produits tévél sont permis dans un cas où la semence pourrit, mais dans ce cas où la semence ne pourrit pas, même les produits des produits sont interdits. Qu'appelle-t-on produit dont la semence ne pourrit pas ? Par exemple, le "poireau" (louf), l'ail (choum) et les oignons (betsalim). Rabbi Yehouda dit : l'ail, c'est comme l'orge.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions